

## HALL A APPARTEMENT DE 2 PIECES N°A21 AU 2EME ETAGE

ENTREE	6.13 m <sup>2</sup>
SEJOUR/COUISINE	20.30 m <sup>2</sup>
CHAMBRE	13.01 m <sup>2</sup>
SDE	4.72 m <sup>2</sup>
WC	1.89 m <sup>2</sup>

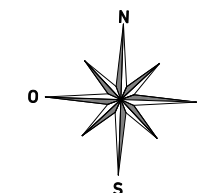
**SURFACE HABITABLE** 46.05 m<sup>2</sup>

BALCON 6.77 m<sup>2</sup>

**SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE** 52.82 m<sup>2</sup>

### LEGENDE

AP	Allège pleine		Sèche Serviette
AV	Allège Vitrée		Radiateur
VR	Volet Roulant		R Réfrigérateur
GC	Garde-corps		LL Lave-linge
	Soffite / faux-plafonds		LV Lave-vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt		CUI Cuisson
PL	Placard		TRI Tri sélectif
			Retombée de poutre



Conformément à la réglementation, ce plan est :



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descente d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

INDICE 0 SEPT. 2024

